

LA MRC DE BÉCANCOUR ADOpte UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) POUR ENCADRER LES PROJETS SOLAIRES

Bécancour, le 11 décembre 2025 – Lors de la séance extraordinaire du 10 décembre, le conseil des maires de la MRC de Bécancour a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin d'encadrer l'implantation de panneaux solaires sur son territoire. Cette mesure vise à baliser les projets des promoteurs qui souhaiteraient soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour un bloc de 300 mégawatts d'énergie solaire photovoltaïque.

Cet appel d'offres découle des décrets gouvernementaux no 1376-2024 et no 1377-2024, qui établissent les règles et préoccupations économiques, sociales et environnementales pour le développement de projets solaires au Québec. Hydro-Québec souhaite conclure des contrats d'approvisionnement à long terme avec des projets pouvant être raccordés au réseau intégré d'ici le 1^{er} décembre 2029, afin de répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec.

Le RCI adopté par la MRC permettra de s'assurer que ces projets s'intègrent harmonieusement au territoire, respectent les milieux de vie.

« Ce règlement est une étape essentielle pour nous assurer que le développement des projets solaires se fasse de manière responsable et en cohérence avec les attentes de notre communauté. Nous voulons être proactifs et offrir un cadre clair aux promoteurs tout en protégeant nos milieux de vie », souligne monsieur Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour.

Une **soirée d'information** sera organisée le 28 janvier 2026 à 19 h à la salle du conseil des maires de la MRC de Bécancour (3689 boul. Bécancour, 2^e étage, Bécancour).

Suivez-nous sur le [site Internet de la MRC](#) et sur notre page [Facebook](#).

À propos de la MRC de Bécancour

La MRC a la responsabilité d'intervenir dans le développement régional en matière d'aménagement du territoire et dans le développement du milieu de vie des résidents. À ces responsabilités se greffent d'autres compétences qui proviennent du gouvernement tel les programmes de rénovation domiciliaire, la gestion des lots intramunicipaux, le développement culturel, la gestion des matières résiduelles, la couverture de risques en sécurité incendie, le développement économique régional par le biais d'en+reprendre MRC Bécancour.

La MRC de Bécancour comprend 12 municipalités et une communauté des Abénakis de Wôlinak, plus de 20 400 citoyens et une superficie de 1 132 km². Elle favorise un réseau de communication ouvert et suscite la concertation entre les élus.

Pour information :
Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
isabel@egaleplus.com